



RÉSULTATS DE LA RECHERCHE DE LA ROSALIE DES ALPES

Comme les années précédentes, un inventaire participatif de la Rosalie des Alpes a été lancé cette année. Ce travail vise à mieux connaître la répartition de cette espèce phare du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont ». Ce grand coléoptère longicorne de couleur bleue avec des taches noires sur les ailes (voir photo), ne sortant qu'entre la fin juin et la fin août est une espèce protégée en France. Les résultats de cet inventaire sont plutôt concluants avec 13 nouvelles observations sur le site Natura 2000 en 2020.



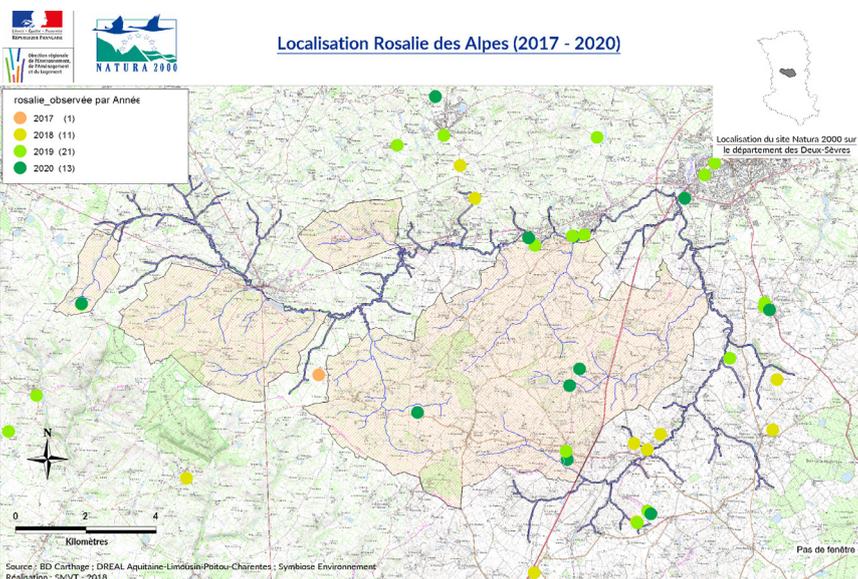
Si vous avez observé cette espèce durant l'été, n'hésitez pas à nous envoyer vos observations à l'adresse suivante : natura2000@valleedouthouet.fr

DES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

Cette année, 2 écoles primaires du site Natura 2000 « Bassin du Thouet amont » ont pu profiter d'une animation pédagogique. Il s'agit de l'école le Chant du Thouet au Tallud et de l'école Gutenberg de Parthenay.

Initialement prévues au printemps, ces animations ont finalement été reportées en fin d'année en raison de la crise sanitaire. Lors de ces animations, proposées par Deux-Sèvres Nature Environnement, les élèves sont partis à la découverte des chauves-souris.

Ces petits mammifères mystérieux et méconnus ont fait l'objet de 2 séances d'animation. Au cours, de ces sorties et ateliers en classe, les élèves ont découvert la vie des chauves-souris, leur alimentation, leur habitat, leur protection etc... Ainsi, au travers de jeux ludiques, les élèves sont devenus des « chiroptérologues » en herbe.





UNE ESPÈCE EMBLÉMATIQUE DU SITE NATURA 2000 : L'ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES

DESCRIPTION

L'Écrevisse à pattes blanches est un Crustacé, caractérisé par 5 paires de pattes et une carapace solide, d'aspect général rappelant celui d'un petit homard. Elle mesure entre 9 et 12 cm et est d'une couleur brun-vert sur le dos et blanche sur le ventre (notamment au niveau des pinces, d'où son nom). La couleur n'étant pas un critère déterminant et fiable (beaucoup de variation au sein de l'espèce), la confusion est possible avec d'autres espèces d'écrevisses. La détermination doit donc s'effectuer en s'assurant de la présence simultanée de plusieurs critères. Il faut faire attention de ne pas les confondre avec les espèces exotiques originaires d'Amérique !



HABITATS ET RÉPARTITION

L'Écrevisse à pattes blanches est une espèce aquatique d'eau douce. Elle vit dans les eaux courantes et fraîches des torrents et des petites rivières avec des fonds graveleux et pierreux et des berges avec des racines. Elle apprécie les milieux riches en abris variés la protégeant du courant ou des prédateurs. Peuplant à l'origine l'ensemble du territoire français, elle a cependant disparu de certaines régions sous la pression des perturbations environnementales.

ÉCOLOGIE

La période de reproduction s'étale d'octobre à novembre, quand la température de l'eau descend en dessous de 10 °C. Les œufs sont portés par la femelle jusqu'à l'éclosion qui a lieu au printemps.

L'Écrevisse à pattes blanches est opportuniste, elle se nourrit de végétaux, de petits invertébrés, d'amphibiens et de poissons morts. L'espèce présente des exigences écologiques très fortes et multiples. Elle a besoin d'une eau claire, peu profonde, de bonne qualité et très oxygénée, ce qui en fait une espèce très sensible.



ÉTAT DES POPULATIONS !

En France, l'Écrevisse à pattes blanches figure sur la liste des espèces vulnérables et son habitat est protégé.

Dans l'ex région Poitou-Charentes, les populations d'Écrevisses à pattes blanches sont en déclin. Un gros effort de prospection entre 1978 et 2003 a permis de mettre en évidence une perte de 67 % de ses populations. Actuellement, la plupart des populations d'Écrevisses à pattes blanches restantes sont localisées dans le département des Deux-Sèvres et plus particulièrement dans le Pays de Gâtine. Ces populations constituent un enjeu fort dans la préservation de l'espèce à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine mais également à l'échelle Nationale.

MENACES POTENTIELLES

- Modification et destruction de son habitat
- Dégradation de la qualité des eaux des cours d'eau (pollution)
- Introduction d'espèces exotiques envahissantes (Écrevisses américaines, ...)
- Pathologie (peste de l'écrevisse, ...)

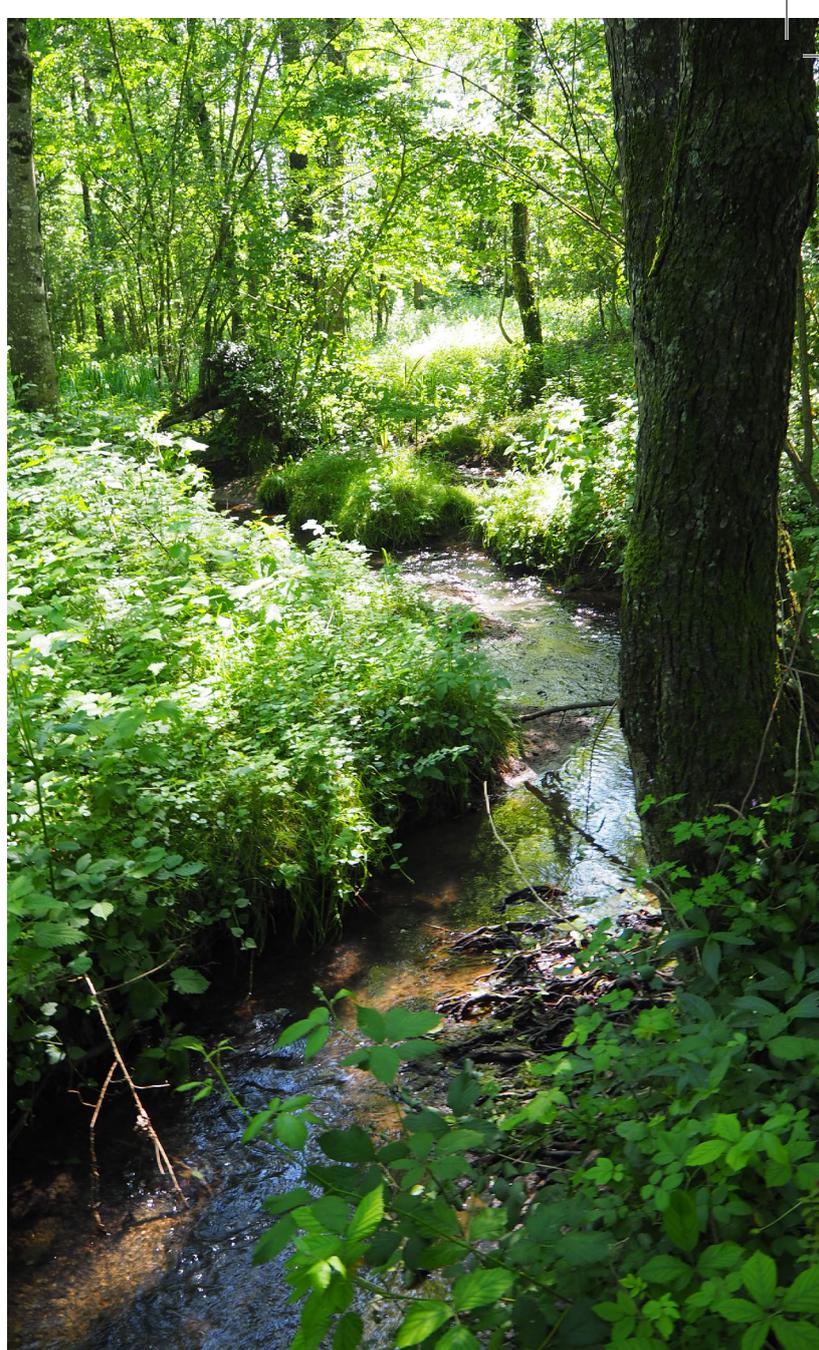
SUIVI DES POPULATIONS D'ÉCREVISSES À PATTES BLANCHES

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet a été retenu suite à un appel à projet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine portant sur les suivis scientifiques en site Natura 2000.

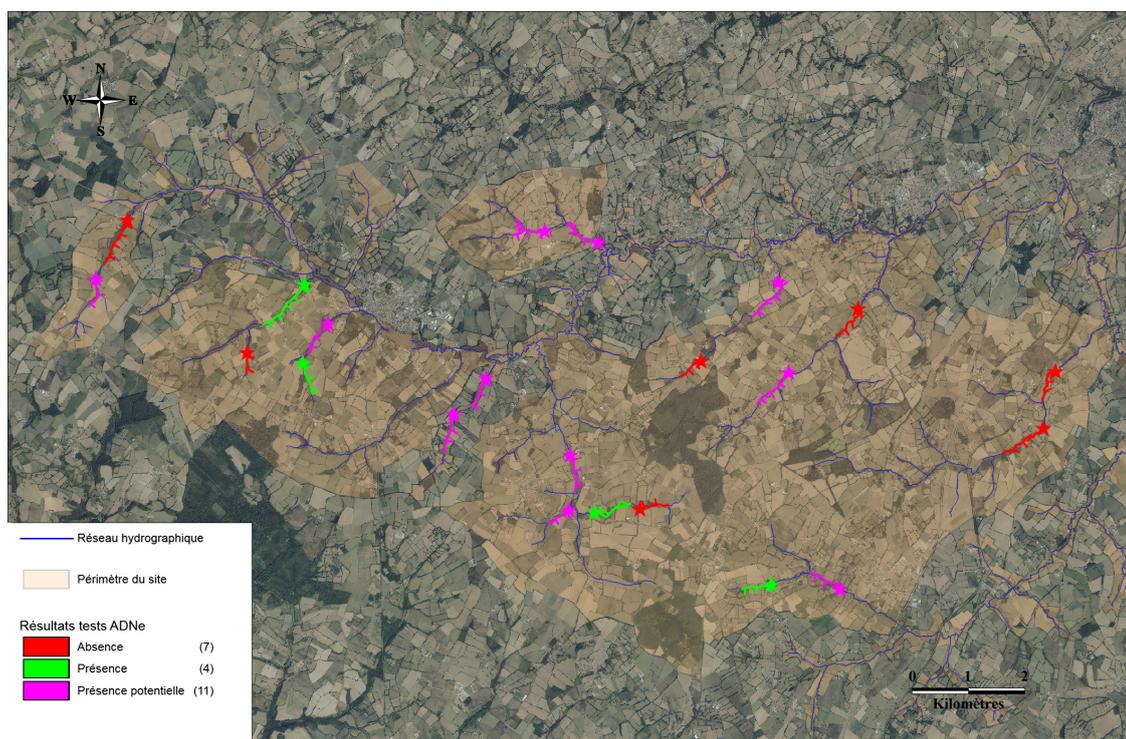
Cet appel à projet, multipartenarial, vise à mieux connaître l'état des populations d'Écrevisses à pattes blanches en Gâtine. Les sites Natura 2000 ciblés par l'étude sont ceux de l'Autize, du Magnerolle, du Magot et du Thouet amont. Ainsi le SMVT a conventionné avec les acteurs concernés et travaille en collaboration avec d'autres, tels que la Fédération de pêche des Deux-Sèvres, l'Office français de la biodiversité (OFB) et le laboratoire EBI de l'Université de Poitiers. Ce suivi, réalisé sur 2 ans (2020-2021), a pour objectif de localiser les populations d'Écrevisses à pattes blanches encore présentes sur ces sites dans l'optique de permettre la mise en place d'actions de conservation dans un second temps. Pour cela une étude d'ADN environnemental (ADNe) a été menée cette année sur les stations de présence historique de l'espèce.

Cette étude a permis également de mettre en évidence la présence ou non de la peste de l'Écrevisse sur ces cours d'eau. Les Écrevisses à pattes blanches sont particulièrement sensibles à cette pathologie, à l'inverse des espèces d'écrevisses américaines qui contractent la maladie, mais n'en meurent pas. Elles sont cependant porteuses de l'agent infectieux.

La carte ci-dessous présente les résultats de la 1ère phase de suivi par l'ADNe. Une deuxième phase complémentaire est prévue en novembre pour affiner les résultats.



Résultats des tests ADN environnemental



ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'évaluation des incidences Natura 2000 a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité ou d'un projet avec les objectifs de conservation du site. Son objectif est en effet de prévenir d'éventuels dommages, de vérifier que les projets ne portent pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans un site Natura 2000 ou de redéfinir les projets de manière à éviter de telles atteintes.

Le dispositif repose sur un système de listes qui fixent les activités soumises à évaluation des incidences Natura 2000. :

- Liste nationale (art. R.414-19 du code de l'environnement)
- Listes locales arrêtées par le préfet des Deux-Sèvres, afin de compléter la liste nationale

Chaque porteur de projet devra consulter ces listes pour savoir s'il est ou non concerné par le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000. En effet cette procédure est de la responsabilité du porteur de projet et est à sa charge.

Si vous voulez engager une des actions listées dans la liste nationale ou les listes locales dans le périmètre Natura 2000, il est nécessaire de réaliser une demande d'autorisation à la Direction Départementale des Territoires (DDT). La DDT doit alors fournir un formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 correspondant à l'action envisagée. Différents éléments sont à renseigner : description du projet, localisation, descriptions des enjeux du site, etc.

Pour la réalisation du dossier d'évaluation d'incidence, il est fortement conseillé de prendre contact avec l'animateur du site Natura 2000.

Scannez pour découvrir l'évaluation des incidences sur le site de la Préfecture des Deux-Sèvres



QUELQUES ESPÈCES DU SITE :

Agrion de Mercure (Coenagrion mercuriale)



Loutre d'Europe (Lutra lutra)



Chabot commun (Cottus gobio)



Grand rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)



Renoncule flottante



Diversité végétale des berges

CONTACTS :

Jocelyn ADAM - Animateur Natura 2000

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet 05.49.64.85.98 / 06.43.98.05.03
natura2000@valleeduthouet.fr

POUR EN SAVOIR PLUS :

Si vous souhaitez nous faire part de vos observations, partager votre connaissance du site, en savoir plus sur la démarche et les outils Natura 2000, ou pour toute autre demande d'informations complémentaires, n'hésitez pas à consulter le site :

<http://bassinhouetamont.n2000.fr>

Vous pouvez également vous rendre sur les sites suivants :

■ Site internet de la DREAL Nouvelle Aquitaine : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>

■ Site internet du Ministère de la Transition Écologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1>

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Directeur de la Publication : Olivier CUBAUD - Rédaction : SMVT
Crédits photos : S. RICHIER, P. BAUDRY, DECORNULIER, L. DUVALLET, D. DROUET, SANMARTIN, S.BIMONT SMVT. Réalisation : Tabularasa.fr - Impression : TTI Services